



HELP! Gros problème avec une location d'1 chambre chez l'habitant

Par **elodie**, le **17/10/2012** à **20:08**

Bonjour, je suis étudiante infirmière à Bordeaux et je loue une chambre chez l'habitant. lorsque j'ai visité cette dernière (mi ou fin juillet je me souviens plus) avec mes parents elle nous a demandé de lui faire un chèque de 300€ (loyer sans les charges) qui marquait mon engagement de venir occuper la chambre (pour l'année scolaire). or aucun papier n'a été signé attestant la situation. il n'a été marqué nulle part que c'était un dépôt de garantie, le chèque a été encaissé début août à notre grande surprise (car elle nous avait dit que ce sous était perdu si je renonçais à louer sa chambre). je suis arrivée dans la chambre le 15 octobre, elle m'a demandé de lui verser la moitié du mois 192€ (qui correspondent à $350\text{€}(\text{loyer})/31(\text{jours}) = 11.29$ puis $11.29 \times 17(\text{jours})$ correspondant au nombre de jour restant du mois de octobre)) que j'ai fait sans sourciller. or elle ne m'a toujours pas fait signer de bail (ne la pas évoqué) et ne m'a pas fait non plus de quittance de loyer ! je ne me sentant pas bien chez elle je souhaiterais changer. n'est ce que je suis en droit de lui réclamer les 300€ qu'elle a encaissé ? quels sont mes recours ? si vous avez besoin de plus de détails, je répondrais à vos questions avec plaisir. merci par avance de votre aide bonne soirée